

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à dix-neuf heures trente.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : le 31 mars 2023

Présents : 14
Votants : 15

Secrétaire de séance : Sandra BODELOCHE

Présences - Pouvoirs :

NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs	NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs
M. ARRAITZ Alain	Présent	M. CAHIER Pierre-Yves	Présent
M. KEFIFA Alain	Présent	Mme BODELOCHE Sandra	Présent
Mme COURTHIAL Nathalie	Présent	M. GALLAIS Régis	Présent
M. GAILLARD Simon	Présent	Mme DUGAS Peggy	Pouvoir S. Bodeloche
M. CHATILLON Davy	Présent	M. GUETTE Freddy	Présent
Mme MESSE-BOURRASSEAU Karine	Présent	Mme LE MAREC Elodie	Présent
Mme LEROY Monique	Présent	M. COUGNAUD Edgar	Présent
M. MASSOT Philippe	Présent		

OBJET :	FINANCES
Del-0423-010/ 7-2-1	Vote des taux 2023

Suite à l'augmentation des bases d'imposition d'environ 7,489 %, dû à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives actée lors du projet de loi de finances de l'Etat, et en l'absence d'un programme pluriannuel d'investissement à financer, la commission finances n'a pas estimé nécessaire de proposer une augmentation des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité les taux de taxes foncières pour 2023 comme suit :

- TFPB : 34,33 %
- TFPNB : 45,27 %
- TH : 14,81 %

La Chapelle-Heulin, le 6 avril 2023,
Pour copie conforme
Le Maire,
Alain ARRAITZ

